Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251202-D2025019-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie

22120 YFFINIAC

Date de convocation
21/11/2025

D/2025/019

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq le deux décembre à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Denis HAMAYON, Président.

Etaient présents,
Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Laurence LE GOFF, Rozenn LE NAGARD, Karelle RAFFRAY, Pascale RIMAURO, Marie-Thérèse DUCAROUGE, Pierre RAULT, Maryannick PRIGENT, Véronique RAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Annick GLATRE,
Françoise DUVAL procuration à Frédéric LE TIEC,
Elisabeth JOUAN,
Anita MENIACA procuration à Mariannick PRIGENT.

Pierre RAULT a été élu secrétaire.

DON DES GENS DU VOYAGE AU CCAS ET REVERSEMENT AUX AGRICULTEURS IMPACTES PAR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS AGRICOLES

Annule et remplace l'ancienne délibération D/2025/012 du trente septembre deux mille vingt-cinq.

Demande d'avis sur l'émission d'un titre de recette pour l'encaissement d'un don des gens du voyage pour l'occupation temporaire de plusieurs terrains agricoles.

Les gens du voyage ayant temporairement occupé des terrains exploités, ils ont souhaité faire un don d'un montant de cinq cents euros en compensation de cette occupation.

Ce don a été encaissé par le CCAS, il y a lieu de procéder au versement de cette somme aux exploitants concernés par les parcelles occupées.

Il est proposé que le CCAS émette un titre de recette permettant d'encaisser ce don. Le montant perçu sera ensuite reversé aux exploitants concernés dans le respect des règles comptables et des compétences du CCAS, sous forme d'une subvention.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCORDENT l'émission du titre :

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Denis HAMAYON

Le secrétaire,
Pierre RAULT